

Le **Conseil municipal de La Tour-en-Maurienne** s'est réuni le **mardi 17 décembre 2024 à 18 heures**, au Centre culturel de Pontamafrey, sous la présidence de Monsieur DURBET Yves, Maire. Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux, le Maire constate que le quorum est atteint.

**Membres présents :** DURBET Yves, FALQUET Philippe, FRUMILLON Michel, BOCHET Danielle, FRUMILLON Mireille, STASIA Jean-Michel, REYNAUD Claude, NORAZ Alain, OLIVE Philippe, DOMINJON Alain, VALENZANO Justine, MORRUGARES-BAROU Sabine, DUPRAZ-CHAUDET Laure, POLTRON Martine, VALLIN Rémi, AVANZI Louis.

**Membres représentés :** BERNARDET Sophie (a donné procuration à BOCHET Danielle), TRUCHET Anaïs (a donné procuration à VALLIN Rémi), DEFUNTI Elisabeth (a donné procuration à DUPRAZ-CHAUDET Laure)

**Date de la convocation :** le 12 décembre 2024

**Approbation** du compte-rendu du conseil municipal du 12 novembre 2024

**Secrétaire de séance :** FALQUET Philippe

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ajout de 2 points à l'ordre du jour.

*Vote : 19 Pour*

## Ordre du jour

- 1 - Fixation des tarifs 2025,
- 2 - Décision Modificative n°2 Eau assainissement,
- 3 - Admission en non-valeur – budget communal ,
- 4 - Contrat d'assurance Risques statutaires – révision 2025,
- 5 - Panneau entrée/sortie d'agglomération au Villaret,
- 6 - Mise à jour statuts SIAEMM,
- 7- Redevance performance des réseaux eau potable et performance des systèmes d'assainissement collectif pour 2025,
- 8 - Questions et informations diverses.

### 1 - Fixation des tarifs 2025

Monsieur le Maire propose à l'assemblée une augmentation de 2% des tarifs des services communaux et des services de l'eau et de l'assainissement pour 2025. Seuls les tarifs « cimetière » resteront inchangés.

#### 1-Tarifs du budget principal

Le tableau des tarifs est présenté et annexé au présent document.

*Vote : 19 Pour*

#### 2-Tarifs eau / assainissement

Le tableau des tarifs est présenté et annexé au présent document. Il est précisé que le mécanisme de lissage des tarifs sur l'ensemble de La Tour-en-Maurienne délibéré en 2020, est conservé.

*Vote : 19 Pour*

### 2 - Décision Modificative n°2 Eau assainissement

Danielle BOCHET présente et explique la décision modificative du budget de l'eau et de l'assainissement suivant le tableau ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 61523 : Réseaux		8 700.00 €		
D 617 : Etudes et recherches		1 300.00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>10 000.00 €</b>		
R 70111 : Ventes d'eau aux abonnés				5 000.00 €
R 701241 : Redev pollution domestique				2 000.00 €
R 70611 : Redev assainissement collectif				3 000.00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar</b>				<b>10 000.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>10 000.00 €</b>		<b>10 000.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2032 : Frais de recherche et de dev.		35 000.00 €		
D 2051 : Concessions, droits similaires		1 715.00 €		
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>36 715.00 €</b>		
D 21531 : Réseaux d'adduction d'eau		21 000.00 €		
D 21532 : Réseaux d'assainissement	57 715.00 €			
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>57 715.00 €</b>	<b>21 000.00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>57 715.00 €</b>	<b>57 715.00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>10 000.00 €</b>		<b>10 000.00 €</b>

*Vote : 19 Pour*

### **3 - Admission en non-valeur-budget communal**

Danielle BOCHET informe les membres du conseil municipal que le Service de Gestion Comptable des Finances Publiques de St-Jean-de-Maurienne a transmis une liste de sommes qui n'ont pas pu être recouvertes malgré les poursuites engagées à l'encontre des redevables concernés. La liste précise les motifs de présentation de ces créances en non-valeur.

Elle propose l'admission en non-valeur de ces titres dont le montant s'élève à 3499.80€. Cette perte sera inscrite au budget communal.

*Vote : 19 Pour*

### **4 - Contrat d'assurance Risques statutaires-révision 2025**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de La Tour-en-Maurienne est adhérente depuis octobre 2021 d'un contrat d'assurance groupe garantissant les risques statutaires pour les agents des collectivités.

En raison de l'augmentation significative de l'absentéisme à l'échelle du groupement, et suite aux négociations entamées entre l'assureur et le centre de gestion, une augmentation du taux de cotisation de 9% doit être appliquée. Cette hausse n'impactera que la dernière année du contrat en cours (2025).

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver cette modification des conditions d'adhésion pour 2025.

*Vote : 19 Pour*

### **5 - Panneau entrée/sortie d'agglomération au Villaret**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'entrée et la sortie d'agglomération du hameau du Villaret au Château ne sont pas matérialisées par des panneaux. La pose et le coût des panneaux sont pris en charge par le Conseil Départemental mais il appartient à la commune de définir leur emplacement. Il présente un plan d'implantation qu'il propose de valider.

*Vote : 19 Pour*

### **6 - Mise à jour statuts SIAEMM**

Philippe FALQUET, Président du SIAEMM, informe le Conseil Municipal de la nécessité de mettre à jour les statuts du SIAEMM (Syndicat Intercommunal d'Alimentation des Eaux de Moyenne Maurienne).

En effet, actuellement le SIAEMM est exclusivement composé de communes mais la commune de St-Julien-Montdenis ayant transféré récemment sa compétence eau à la 3CMA, le SIAEMM sera à présent composé de communes et d'une communauté de communes. Il convient donc de modifier les statuts du Syndicat Intercommunal pour créer un Syndicat Mixte d'Alimentation des Eaux de Moyenne Maurienne (SMAEMM).

Philippe FALQUET précise que le syndicat conservera son nom, SIAEMM, jusqu'à la prise de l'arrêté préfectoral portant modification des statuts du Syndicat et approuvant ceux-ci avec prise d'effet.

*Vote : 19 Pour*

## **7 - Redevance performance des réseaux eau potable et performance des systèmes d'assainissement collectif pour 2025**

Monsieur le Maire nous informe que l'agence de l'eau a modifié le système de taxe sur l'eau et l'assainissement pour 2025.

La redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau est maintenue, elle s'élèvera à 0,43€ HT/m<sup>3</sup>, mais les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 par une redevance « consommation d'eau potable » et deux redevances pour « performance des réseaux d'eau potable » et « performance du système d'assainissement collectif ». Le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution publique de l'eau et de la performance du réseau d'assainissement. Cette performance est évaluée par l'agence de l'eau.

Monsieur le Maire propose de fixer à 0.01€HT/m<sup>3</sup> la contre-valeur correspondant à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable devant être répercutée sur chaque usager à compter du 01 janvier 2025.

*Vote : 19 Pour*

Monsieur le Maire propose de fixer à 0.01€HT/m<sup>3</sup> la contre-valeur correspondant à la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif devant être répercutée sur chaque usager à compter du 01 janvier 2025.

*Vote : 19 Pour*

## **8 - Questions et informations diverses**

**Danielle BOCHET** informe le conseil municipal d'un virement de crédit de 48 400€ sur le budget communal conformément à l'instruction comptable M57.

**Alain NORAZ** précise que de nombreux objets sont retrouvés dans la station d'épuration du Villaret. Il rappelle qu'il faut veiller à ne rien jeter dans les toilettes.

**Michel FRUMILLON** remercie les bénévoles, les membres et les présidents des associations pour leur implication pour la préparation des cérémonies et fêtes qui ont été organisées sur l'année 2024.

**Laure DUPRAZ-CHAUDET** demande où en est le dossier de déclaration d'utilité publique pour l'achat des parcelles nécessaires aux travaux de sécurisation de la sortie du Châtel. Yves Durbet indique que la procédure suit son cours.

**Louis AVANZI** rappelle les vœux du Conseil municipal organisés, pour les résidents et les vacanciers, à Montpascal le 27/12/24 à l'auberge du Chaussy à 18h30. Inscription avant le 20 décembre.

**Cérémonie des vœux 2025 : le samedi 04 janvier 2025 à 19h00 à la salle Léopold DURBET à Hermillon**



**Séance levée à 20h05**

« Chaque année nos facteurs sont victimes d'accidents liés aux conditions météorologiques hivernales difficiles. Afin de nous aider à préserver la santé et l'intégrité physique de nos agents, et ainsi continuer à bénéficier d'un service de qualité, nous vous engageons à respecter les règles liées au raccordement postal et à la distribution du courrier, à savoir :

Les boîtes aux lettres doivent toutes être impérativement positionnées en bordure de voie Publique. L'accès à votre boîte aux lettres devra être obligatoirement déneigé et salé.

Si ces conditions ne devaient pas être respectées, nous nous réservons le droit de mettre votre courrier en instance au bureau de poste le plus proche. Nous vous remercions par avance, de votre collaboration. »





Activités réalisées par les enfants du périscolaire d'Hermillon



Décoration et cartes de Noël réalisées avec les enfants du périscolaire du Châtel

## LA FAUNE ALPINE

Exposition animalière  
réalisée par Yves Gigante

du 06 janvier

au 07 février 2025



à la bibliothèque d'Hermillon  
(heures d'ouverture habituelles)  
04 79 59 64 82



Mairie La Tour-en-Maurienne  
Hermillon  
mairie@latourenmaurienne.fr  
Tél. 04 79 64 27 72

Mairie annexe  
Le Châtel  
lechatel@latourenmaurienne.fr  
Tél. 04 79 64 24 80

Mairie annexe  
Pontamafrey-Montpascal  
pontamafrey@latourenmaurienne.fr  
Tél. 04 79 83 40 03



[www.latourenmaurienne.fr](http://www.latourenmaurienne.fr)



LaTourEnMaurienne

ANNEXE DU PROCES-VERBAL RELATIF AU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 DECEMBRE 2024

TARIFS COMMUNAUX - 2025

Locations de salles :

	Eglise Châtel	Salle Châtel	Léopold Durbet Hermillon	Les Echos Hermillon	Foyer rural Pontamafrey	Centre culturel Etage -1 Pontamafrey	Foyer rural Montpascal
Caution	520 €	520 €	520 €	520 €	520 €		520 €
<b>Tarif de location JOURNEE</b>							
Résidents LTEM	164 €	55 €	131 €	82 €	131 €		55 €
Hors LTEM	492 €	164 €	393 €	242 €	393 €		164 €
Associations / entreprises locales	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit		Gratuit
<b>Tarif week-end</b>							
Résidents LTEM		109 €	197 €	131 €	164 €		109 €
Hors LTEM		218 €	524 €	293 €	492 €		327 €
Associations / entreprises locales		Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit		Gratuit
<b>Tarif à l'heure</b>							
			16.9 €	16.9 €	16.9 €	16.9 €	16.9 €
<b>Tarif au trimestre</b>							
			142 €	142 €	142 €	142 €	142 €
<b>Location de la vaisselle</b>							
		incluse dans la location	50 €		incluse dans la location		incluse dans la location
<b>Ménage supplémentaire en cas de manquement</b>							
	25 € de l'heure						

Prestations des services techniques :

Désignation	€ / heure
Mise à disposition personnel technique (avec facturation min. de 1 h)	21.73 €
Tracto pelle / camion (avec facturation min. de 1 h)	48.30 €
Mise à disposition benne - forfait	33.41 €
Engin de débroussaillage (avec facturation min. de 1 h)	58.91 €
Engin de débroussaillage hors commune (avec facturation min. de 1 h)	80.63 €
Moissonneuse batteuse (avec facturation min. de 1 h)	58.91 €

Affouages

	Prix HT	TVA 5,5 %	Prix TTC
1 lot d'affouage	9,48 €	0,52 €	10,00 €

## TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2025

### Tarifs d'intervention du personnel technique pour l'ensemble de la commune

Désignation	Taux TVA	Montant HT
Forfait d'intervention (ouverture ou fermeture du compteur) - changement abonné	20.00 %	12.20 €
Forfait de pose ou dépose de compteurs	20.00 %	18.11 €
Mise à disposition du personnel technique avec facturation minimum d'1 heure – Coût horaire	20.00 %	18.11 €
Mise à disposition du tracto pelle avec facturation minimum d'1 heure – Coût horaire	20.00 %	40.25 €

### Tarifs 2025 du service de l'eau et de l'assainissement

Désignation	Taux TVA	HERMILLON	CHÂTEL	PONTAMAFREY	MONTPASCAL
Abonnement annuel eau	5.5 %	25.55 €	27.99 €	29.60 €	27.19 €
Prix du m3 d'eau	5.5 %	0.74 €	0.81 €	0.61 €	0.64 €
Redevance au m3 assainissement	10.00%	0.99 €	1.03 €	0.79 €	
Abonnement annuel assainissement	10.00 %	32.36 €	38.54 €	32.36 €	
Location compteur annuel	5.5 %	8.44 €	10.05 €	8.44 €	8.44 €
Prix du m3 eau communes extérieures	5.5 %	1.94 €	1.94 €	1.94 €	1.94 €
Eau non potable forfait	5.5 %	14.59 €			

Il est précisé que la location de compteur des communes déléguées de Pontamafrey et Montpascal n'est appliquée qu'aux nouveaux abonnés, ainsi que lors de changements de compteur.